Renforcement de l'efficacité des actions communes

1995/2230(INI) - 15/05/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Enrique BARON CRESPO (PSE, E), le Parlement européen recommande au Conseil : -de prendre des mesures pour que le principe de la majorité qualifiée devienne la règle pour l'adoption des actions communes, -d'engager une réflexion approfondie sur les modifications à apporter aux procédures d'adoption de l'action commune de façon à en faire un instrument efficace au service des intérêts de l'Union, -de consulter le Parlement sur le principe de l'adoption d'une action commune, de l'informer dans chaque cas de son contenu et de tenir compte de son avis lorsqu'il s'agit de l'appliquer, -que le financement des actions communes menées dans le cadre de la PESC soit pris en charge par le budget des Communautés.